

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 22 février 2010.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON – Luc MERTENS - Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE -
Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER - Marie-Claire NOEL-TONNON -
Guy MICLOTTE - Thérèse DE BAETS-FERRIERE – Serge DENIS - Natacha
VERSTRAETEN – Jacques BREDAEL - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de
VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC - Fabienne van der
STRATEN WAILLET-VELGE - Patrick LAMBERT - Charles WAUCQUEZ : Conseillers
communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Béragère AUBECQ - Albert ABS : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 10.

1. Procès-verbal de la séance du 22 décembre 2009.

Aucune remarque n'est émise par les conseillers communaux. Le procès-verbal de cette séance du 22 décembre 2009 sera approuvé à la fin de la présente séance. MM. Gauthier, Miclotte, Van der Straten et de Villenfagne s'abstiennent au vote, étant excusés lors de cette séance du Conseil communal de fin d'année 2009.

2. Communications.

Le Conseil communal prend acte des arrêtés du Collège provincial pris en séance du 28 janvier 2010 concluant à l'approbation du budget 2010 de la fabrique d'église Sainte Catherine de Bonlez, du budget 2010 de la fabrique d'église Saint Jean-Baptiste de Gistoux, du budget 2010 de la fabrique d'église Notre Dame de l'Assomption de Longueville. Il prend acte d'un arrêté du Collège provincial pris en séance du 17 décembre 2009 approuvant la délibération du Conseil communal du 26 octobre 2009 établissant pour l'exercice 2010 une taxe sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers et assimilés ; il prend acte d'un arrêté du Collège provincial pris en séance du 29 décembre 2009 prorogeant le délai lui imparti pour statuer sur la décision du 30 novembre 2009 du Conseil communal approuvant le budget 2010 ; il prend acte d'un arrêté du Collège provincial pris en séance du 14 janvier 2010 concluant à l'approbation partielle moyennant modifications de la décision du Conseil prise en séance du 30 novembre 2009 relative au budget de l'exercice 2010. Le Conseil communal prend également acte de l'arrêté de la gouverneure du 24 décembre 2009 par lequel la délibération du Conseil communal du 30 novembre 2009 relative à la dotation communale à la zone de police « Ardennes brabançonnnes » pour l'exercice 2010 est approuvée. Le Conseil communal prend acte également de trois courriers du Ministre Furlan indiquant qu'il a pris connaissance d'une délibération du Conseil communal décidant de se porter caution en ce qui concerne le financement général de l'intercommunale Sedilec, de deux délibérations du 26 octobre 2009 par lesquelles le Conseil communal établit pour l'exercice 2010 le taux de la taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques et les centimes additionnels au précompte immobilier, courriers indiquant que ces délibérations n'appellent aucune mesure de tutelle de sa part et qu'elles sont donc devenues pleinement exécutoires.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

3. Aide au peuple haïtien – Proposition de rétrocession de jetons de présence.

Mme Troosters intervient par rapport à la proposition établie par le CDH et le projet de délibération établi par le Collège. Elle demande comment les membres du Collège pourraient participer à cette action et si une participation du conseil de l'action sociale est prévue. A ce sujet, Mme Verstraeten indique qu'il y a réunion du conseil de l'action sociale le 23 février. M. Decorte répond que le Collège a tout d'abord reçu un courrier du ministre Furlan proposant une délibération. Les membres du Collège n'ont pas attendu de démarche officielle avant de faire des démarches personnelles. Le Collège a souhaité proposer également une démarche officielle en ce projet de délibération. M. Decorte souligne qu'impliquer dans cette démarche le budget communal est délicat car il s'agit de l'argent du citoyen. Mme Van der Straten souligne qu'il y a des barrières entre le domaine du public et celui du privé et qu'elle trouve déplacé le fait de retrouver un tel thème autour de la table du Conseil. Elle souligne que chacun souhaite ou ne souhaite pas contribuer et qu'il faut respecter ce choix, cette liberté. M. Mignon répond que le Conseil communal a toujours agi selon une certaine tradition au niveau de l'aide humanitaire, notamment en faveur des villages roumains, des victimes du tsunami en Asie. Il estime logique que toutes les communes belges établissent un acte de soutien. Mme Tonnon indique qu'elle rejoint l'avis de Mme Van der Straten. M. Waucquez indique que le ministre, par son geste, force quelque peu la main. Par principe, pour le respect des libertés des gens, il n'aurait pas dû le faire. Il aurait mieux valu que le ministre rappelle par un message de ne pas oublier la catastrophe et les victimes d'Haïti. M. Miclotte souligne que l'on pourrait prévoir un budget de communication pour mettre en avant le soutien à apporter à cette cause. Mme de Baets indique que l'on peut faire un signe par le jeton de présence de la présente séance. M. Waucquez répond qu'on ne peut obliger les personnes à donner. M. Mignon souligne que la solidarité, ce n'est pas uniquement des paroles dans les temples ou dans les églises. Mme de Villenfagne souligne l'importance du côté humain et que l'on peut faire des gestes, faciliter des organisations de fêtes pour récolter des fonds. M. Lambert indique que les 1.200 euros proposés de reliquats d'articles budgétaires, c'est délicat car ce sont des fonds publics, l'argent des habitants. M. Guilmot indique que pour lui, ce n'est pas une question de montant mais que l'on suit alors le principe de « l'Europe a débloqué autant, la Belgique, autant », que le drame d'Haïti est médiatisé alors que la veille, il y a eu 35 morts en Afghanistan.

Le Conseil émet un vote par rapport au projet de délibération proposé par le Collège. Sur les 19 votants, il y a 11 oui, 1 abstention (M. Landrain) et 7 non (MM. Gauthier, Tonnon, Miclotte, Frits, de Villenfagne, Van der Straten et Waucquez).

Délibération

4. Zone de police « Ardennes brabançonnaises » - Compte 2006 – Avis.

Délibération

5. Réforme des services d'incendie – Motion demandant au Gouvernement fédéral de financer sans délai le début de la réforme – Approbation.

Délibération

6. Accueil des enfants durant leur temps libre (Accueil extrascolaire) – Dispositif mis en place par le décret du 26 mars 2009 – Convention entre la Commune et l'ONE – Approbation.

Mme Troosters pose quelques questions à propos de la convention proposée :

- Collaboration du FES ? Mme Verstraeten indique que la commune n'est plus conventionnée avec l'ISBW qui est liée au FES. Donc cela ne nous concerne pas.
- Fonction de coordinateur ? Mme Verstraeten indique que cette fonction reprend la gestion des plaines, l'école des devoirs, l'opération Place aux enfants. La coordinatrice dispose d'un temps plein, elle réalise tout cela en dehors de son mi-temps ONE.
- 20 centimes accordés ? Ils le sont par jour et par enfant.

Délibération

7. Finances communales – Provision pour menues dépenses – Désignation du titulaire de la provision – Nature des opérations pouvant être effectuées – Modalités d'encadrement.

Délibération

8. Marché de fournitures - Acquisition de matériel informatique – Approbation des conditions et du mode de passation.

Délibération

SERVICE TECHNIQUE

9. Programme triennal 2004/2006 - Projet 2005/01 - Amélioration et égouttage de la rue d'Arnelle - Approbation du décompte final modifié.

Délibération

10. Décompte final en matière d'égouttage prioritaire - Amélioration et égouttage des rues du Centre, J. Piette, Roblet et abords – Souscription de parts bénéficiaires dans le capital de l'I.B.W.

Délibération

11. Décompte final en matière d'égouttage prioritaire - Amélioration et égouttage du chemin du Piroi – Souscription de parts bénéficiaires dans le capital de l'I.B.W.

Délibération

12. Décompte final en matière d'égouttage prioritaire - Amélioration et égouttage de la rue d'Arnelle – Souscription de parts bénéficiaires dans le capital de l'I.B.W.

Délibération

AMENAGEMENT DU TERRITOIRE – URBANISME

13. Elaboration d'un schéma de structure communal – Entérinement du choix de l'auteur de projet et approbation de la convention à signer avec ce dernier.

M. Mertens reprend les étapes du dossier et évoque les critères de sélection retenus pour le choix de l'auteur de projet. Il indique que le choix s'est porté sur Agora, le candidat le moins cher et le plus rapide pour réaliser le travail. Agora avait également réalisé le plan de mobilité.

Délibération

14. Projet d'implantation d'un pylône GSM Chaussée de Huy – Recours en suspension et annulation auprès du Conseil d'état – Autorisation d'ester en justice.

M. Mertens reprend les différentes étapes de la procédure de ce dossier. Mme de Baets indique qu'il y a une antenne à Dion sur un terrain privé. M. Mertens répond que l'on ne peut dresser de PV à son encontre.

Délibération

ENVIRONNEMENT – MOBILITE

15. Convention de partenariat entre l'ASBL VAP (Voitures à plusieurs/Voitures avec passagers) et la Commune de Chaumont-Gistoux – Approbation.

M. Mertens indique que les communes de Walhain, Grez, Ottignies, Rixensart et Chastre ont dit oui à ce projet, une sorte d'auto-stop officialisé et organisé. Il indique qu'un subside provincial est possible en 2010, qu'il n'est pas énorme mais l'implication financière de la commune, non plus (120 euros). Il ajoute qu'outre l'action elle-même, l'ASBL VAP participera à la fête locale (stand d'information), établira un logo, des cartes. Melle Serret, gérant les problèmes de mobilité, recueillera les inscriptions. M. Gauthier souligne que c'est une belle initiative mais rappelle l'échec du projet Taxi Stop il y a quelques années qui ressemblait très fort au projet VAP. M. Mertens espère que les mentalités ont évolué. Mme de Baets regrette la limitation au plus de 18 ans. M. Mertens répond que c'est une question d'assurance.

Délibération

16. Convention entre la Commune de Chaumont-Gistoux et Mesdames Decoster et Mauen pour apport de leur expertise en matière d'organisation d'un ensemble d'activités d'animation et de vulgarisation sous le thème de « l'agriculture » en collaboration et sur le territoire de Chaumont-Gistoux – Approbation.

M. Mignon rappelle que, « lors de sa séance du 22 juin 2009, le Conseil communal a tenu à montrer sa solidarité avec le monde agricole et, en particulier, avec les producteurs de lait. Comme convenu à cette occasion, une commission du conseil communal s'est réunie et a donné son accord pour que l'année 2010 soit consacrée à une meilleure connaissance de notre agriculture. Un montant de 2.500 euros a d'ailleurs été réservé à cet effet dans le budget 2010. Une opération de sensibilisation va donc être organisée :

Compte-rendu du Conseil communal du 22 février 2010

- vis-à-vis des écoles, en particulier les 5^{ème} et 6^{ème}. Près de 250 enfants seront concernés. Les thèmes principaux tourneront autour de l'éducation à la consommation et de la meilleure connaissance du métier d'agriculteur. Une première réunion a eu lieu le 4 février avec les directions d'écoles qui se sont montrées enthousiastes et ont adhéré à l'opération ;

- vis-à-vis de la population par un article de fond dans les 4 numéros d'Amalgame de 2010 et par une réunion citoyenne qui aura lieu le 20 mai à Chaumont.

Une réunion est prévue jeudi prochain avec les agriculteurs pour débattre avec eux de l'organisation la meilleure de cette sensibilisation et de leur implication éventuelle. La convention soumise au Conseil communal concerne la coordination et l'animation de ces initiatives qui seront confiées à deux agricultrices ayant une formation d'enseignante, membres de l'Union des Agricultrices Wallonnes (UAW) et qui ont fait leurs preuves dans ce type d'activité. La meilleure preuve en est que ces personnes collaborent à « Culturalité en Hesbaye Brabançonne » qui est une association reconnue et soutenue dans le cadre du projet européen Leader +. L'objectif qui nous réunit est d'établir le dialogue entre les agriculteurs et le public-consommateur, de rapprocher les points de vue, d'apprendre à mieux se connaître et de rétablir une image positive de l'agriculture. Une collaboration est prévue avec l'Agence Wallonne pour la Promotion d'une Agriculture de Qualité (APAQ-W) qui nous a déjà fourni une série d'outils à destination des directions d'écoles. Le Bourgmestre a d'ailleurs écrit une lettre à son Directeur général pour l'informer en détails de notre initiative et lui demander une aide plus importante. »

Délibération

QUESTIONS – REPONSES

- Mme de Baets pose une question à propos du règlement des salles et matériel :
« Depuis plus d'un an, Madame Louette nous a promis un règlement d'octroi des salles et matériel modifié, quand aurons-nous ce document ? Une nouvelle personne a été engagée pour gérer les salles communales, nous sommes donc pleins d'espoir ! Comptez-vous faire une commission sur le sujet pour que nous puissions en prendre connaissance et donner notre avis ? »
Mme Louette répond que ce règlement sera proposé à l'examen des conseillers en commission du conseil et en séance plénière au mois d'avril. Ce projet de règlement est examiné sous toutes les coutures afin d'être objectif et équitable pour tous.

- Mme de Baets pose une question à propos d'une question transmise au Collège au mois de novembre relative à la place de Dion-le-Val :
« Nous avons posé une question au Collège durant le mois de novembre et comme convenu, sur le formulaire ad hoc ; nous n'avons pas reçu de réponse, même pas un accusé de réception. La semaine passée, le secrétaire a répondu très partiellement à notre demande. Quand pouvons-nous espérer une réponse ainsi que les documents demandés ? »
M. Mertens indique que ce dossier est complexe et évoque un site classé que l'on veut préserver. Le nouvel acquéreur de la ferme jouxtant la place souhaiterait acquérir une partie du domaine public devant la ferme dans le cadre d'un projet d'aménagement. Le Collège a dès lors interrogé la Commission des Monuments et Sites à propos de ce projet en incluant dans la réflexion l'ensemble du site classé. Il indique à Mme de Baets que copie des documents demandés en novembre lui seront transmis.

- M. Miclotte évoque un panneau indicatif en bois situé rue Colleau et renseignant erronément le ruisseau « Néro » et non « Nélo ». Ce panneau sera prochainement modifié. D'autre part, M. Gauthier demande de replacer un panneau indicateur des rues au carrefour des rues Lahaut et Goffinet. Dans ce débat, M. Guilmot indique que les panneaux renseignant les rues étaient placés assez haut pour les conducteurs de calèches et propose de placer dorénavant les panneaux de rues plus bas afin que les conducteurs puissent les lire plus aisément.

SEANCE A HUIS CLOS

AFFAIRES GENERALES

17. Remplacement du délégué auprès du Crédit social de la Province du Brabant Wallon.

Délibération

INSTRUCTION PUBLIQUE

18. Remplacements d'enseignantes (primaire, primaire en immersion linguistique, maîtresse spéciale de néerlandais) en congé de maladie – Ratifications.

Délibérations

19. Remplacements d'une enseignante maternelle à raison d'un horaire complet en formation les 14/12/2009 et 11/01/2010 – Ratifications.

Délibérations

20. 2^{ème} augmentation de cadre en maternelles au 18/01/2010 – Un mi-temps supplémentaire à l'école de Chaumont « Le Chemin des Enfants » - Ratification.

Délibération

21. Remplacement d'une institutrice primaire titulaire à l'école de Corroy (nouvelle désignation) à raison de 5 périodes à partir du 19/01/2010 en détachement auprès de la Haute Ecole Léonard de Vinci du 1^{er} octobre 2009 au 30 juin 2010 – Ratification.

Délibération

Avant la clôture de cette séance, M. Landrain signale que la prise en charge du sport au sein du Collège lui a été transmise par Mme Verstraeten. Il évoque le projet d'arrêt de nouveau statuts pour l'ASBL Omnisport et indique qu'une commission du Conseil communal s'est déjà réunie afin de mettre en place un conseil d'administration porté sur la gestion du centre sportif, un CA constitué de 7 administrateurs présentés à l'assemblée générale par le Conseil communal (composé de 3 personnes de l'Union communale, 3 Arc et 1 écolo). Une séance du

CA aura lieu le 1^{er} ou le 2 mars, une assemblée générale ordinaire, le 18 mars afin d'arrêter compte et budget et d'enregistrer la démission à terme des anciens administrateurs (avec effet au jour où les nouveaux administrateurs seront désignés). Une assemblée générale extraordinaire aura lieu le 1^{er} avril afin de nommer les nouveaux administrateurs et membres de l'assemblée générale. M. Gauthier demande la date limite pour déposer les candidatures. M. Landrain répond le 18 mars. Ces candidats ne devront pas être nécessairement conseillers communaux. Mais les administrateurs ne pourront pas être membre actif dans un club sportif. Les nouveaux statuts de l'ASBL seront présentés lors du Conseil communal du 29 mars ainsi que la désignation des membres du nouveau CA.

Procès-verbal de la séance du 22 décembre 2009.

Le Conseil approuve par 15 oui et 4 abstentions (MM. Gauthier, Mielotte, Van der Straten et de Villenfagne absents lors de cette séance du 22 décembre 2009) le procès-verbal de la séance susdite.

La séance est levée à 21 heures 30 minutes.

Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE